



Office fédéral de la culture
À l'attention de la Directrice
Isabelle Chassot
Hallwylstrasse 15
CH – 3003 BERNE

Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon
A l'attention de Marieke Steenberg
La City
4 rue Gabriel Plançon
F – 25043 BESANCON Cedex

Besançon / La Chaux-de-Fonds / Dijon, le 15 mars 2019

Candidature pour l'inscription des « savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art » au patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Courrier de soutien de la Conférence TransJurassienne (CTJ)

Mesdames,

Organisme politique de concertation de l'Arc jurassien, la CTJ réunit côté français la Région, la Préfecture et les Départements de Bourgogne-Franche-Comté, et côté suisse les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud regroupés au sein de l'association arcjurassien.ch. Ses activités s'organisent grâce à une stratégie de coopération transfrontalière (2016-2020), qui s'articule autour de quatre axes prioritaires : le développement économique, les mobilités et les échanges, la gestion de l'espace et des ressources naturelles et le vivre-ensemble transfrontalier.

Cette stratégie partenariale postule l'existence d'une communauté de destin pour l'Arc jurassien franco-suisse, territoire dont l'identité repose sur une même langue, un massif de montagne partagé et un dynamisme industriel orienté sur des productions à haute valeur ajoutée destinées à l'exportation.

Parties intégrantes de l'identité de l'Arc jurassien, l'industrie et les savoir-faire horlogers et mécaniques sont donc une force essentielle de notre territoire et s'inscrivent dans une longue tradition d'échanges et de transmission de savoirs. C'est pourquoi la CTJ affirme dans sa stratégie transfrontalière le souci de « *valoriser en commun l'industrie et les métiers techniques constitutifs de l'identité économique de l'Arc jurassien* » (page 35). À une époque où l'économie se dématérialise, ces savoir-faire séculaires sont l'objet de certaines inquiétudes quant à leur avenir en tant qu'activité économique à part entière. Une reconnaissance par l'UNESCO de l'apport à la diversité culturelle et à la créativité humaine

de ces savoir-faire permettrait de mieux soutenir et mettre en valeur tout un panel d'activités techniques, artisanales et artistiques parfois déconsidérées.

En outre, l'Arc Jurassien doit aussi renforcer son attractivité et mieux valoriser la diversité de ses atouts. À cette fin, des réflexions sur un développement de l'économie présente sont menées depuis plusieurs années et la CTJ a organisé en 2018 un cycle de travail sur les coopérations en matière de tourisme transfrontalier. Parmi les nombreuses pistes proposées par les acteurs du tourisme et les représentants institutionnels associés à la démarche, la volonté de mieux valoriser les traditions mécaniques et horlogères, est nettement ressortie. Une labellisation par l'UNESCO de ces savoir-faire horlogers communs s'inscrit donc parfaitement dans les ambitions exprimées par les acteurs du territoire.

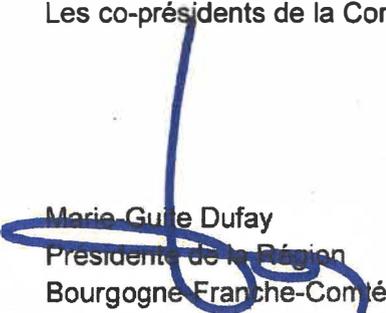
Enfin, et au-delà de la perspective de visibilité économique et touristique accrue, la CTJ cherche avant tout à construire des ponts entre les acteurs de part et d'autre de la frontière. En ce sens, le processus de labellisation constitue une excellente opportunité en vue de développer les échanges culturels.

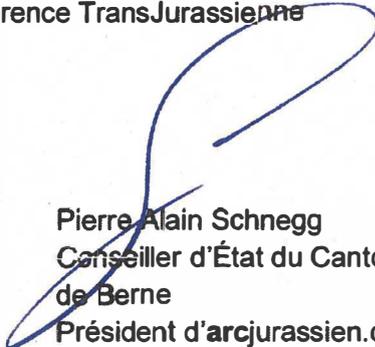
La mise en valeur des traditions horlogères et mécaniques repose sur les nombreuses entreprises du secteur, ainsi que sur la transmission de ces savoir-faire par les centres et filières de formation spécialisés présents sur le territoire. Elle trouve également des relais au sein d'institutions culturelles comme les musées, dont l'offre existante en rapport avec ces traditions est déjà riche, bien que fragmentée. Une labellisation, qui par ailleurs ferait écho à l'inscription des villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009, permettrait de mieux structurer et de mieux valoriser les filières de formation et cette offre culturelle, en les inscrivant pleinement dans une dimension transfrontalière.

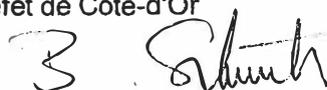
Convaincue de l'intérêt du projet et de sa parfaite cohérence dans les objectifs portés par la stratégie transfrontalière du territoire, la CTJ souligne la pertinence et l'intérêt de la démarche entreprise par l'Office fédéral de la culture et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon. Elle apporte un soutien politique plein et entier à cette initiative et appuiera la démarche de son expertise.

En espérant une issue positive à votre candidature, veuillez recevoir, Mesdames, nos salutations distinguées.

Les co-présidents de la Conférence TransJurassienne


Marie-Guilte Dufay
Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté


Pierre-Alain Schnegg
Conseiller d'État du Canton
de Berne
Président d'arcjurassien.ch


Bernard Schmeltz
Préfet de région
Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de Côte-d'Or

CTJ - Région Bourgogne-Franche-Comté
4, square Castan
CS 51857
F-25031 Besançon Cedex

CTJ - arcjurassien.ch
Rue de la Paix 13
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

CTJ - Préfecture de région
Bourgogne-Franche-Comté
53, rue de la Préfecture
F-21041 Dijon Cedex